Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 022-212201685-20260213-2026_05_13-DE

Perros-Guirec
Côte de Granit Rose

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
DE L'OFFICE DE TOURISME DE PERROS-GUIREC
du 13 FEVRIER 2026

Nombre de Membres du Comité Directeur : 16
Nombre de Membres du Comité Directeur présents : 16

L'an Deux Mil vingt-six, le treize du mois de février, à 18 H 00, le Comité de Direction de l'Office Municipal de Tourisme de PERROS-GUIREC, dûment convoqué, s'est assemblé au club des navigateurs de Perros-Guirec sous la présidence de **Monsieur Erven LEON**, **Président de l'Office Municipal du Tourisme**.

Etaient présents :

Mesdames : Rosine Danguy des Deserts - Laurence Thomas - Armelle Di Tommaso - Marie Nicolas – Christelle Tilly-Launay- Catherine Pontailler Véronique Bourges – Aurélie Le Foll – Véronique Le Tynevez

Messieurs : Patrick Loisel - Pierre-Henri Journe - Philippe Passaret – Devrig Le Guillouzer – Pierrick Rousselot – Alexis Glorieux

OBJET : DOTATION AUX PROVISIONS POUR DIVERSES CREANCES DOUTEUSES « recouvrement en contentieux »

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 022-212201685-20260213-2026_05_13-DE

Le Président informe l'assemblée que l'instruction comptable et budgétaire M14 et M4 souligne les principes de prudence et de sincérité budgétaire notamment au travers du régime des provisions pour créances douteuses.

Dans le cadre de difficultés rencontrées lors du recouvrement de diverses créances par les services de la trésorerie, à la suite de l'émission de différents titres sur le budget de l'Office de Tourisme, il est demandé à l'Office de Tourisme de constater comptablement le risque lié à ces créances.

Afin de traduire ce risque, il est proposé de budgéter une dotation aux provisions pour créance douteuse de 432€.

Ces provisions seront constatées par un mandat au compte 6817 (chapitre 68) en section de fonctionnement - provision pour dépréciation des actifs circulants.

Le Président invite les membres du Comité Directeur à approuver cette délibération.

DÉCISION DU COMITÉ DIRECTEUR
Adoptée à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré
Le 13 FEVRIER 2026
Pour extrait conforme
LE PRÉSIDENT

